

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	08 octobre 2019	<b>Séance du : 30 octobre 2019</b>
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : <b>38</b>	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : Création d'une Maison du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze à Mourèze – Demandes de subventions**

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du Conseil communautaire que le village de Mourèze, site inscrit depuis 1941 appartient au Grand site Vallée du Salagou, Cirque de Mourèze. Il est site classé depuis août 2003.

La démarche « Opération grand site » est engagée depuis avril 2010. Dans ce cadre, Mourèze (cirque et village) est un des 3 pôles touristiques validés. Le village et les différents lieux accueillent 110 000 visiteurs par an et l'antenne de l'Office de Tourisme du Clermontais reçoit 20 000 visiteurs par an.

Cette antenne n'est adaptée ni à la gestion de ce flux de visiteurs et à la qualité des sites dont elle doit assurer la promotion, ni à la valorisation du paysage ; en effet elle est la première image que les visiteurs découvrent en arrivant.

De plus, cette entrée du village pose problème au niveau des flux, tant pour les visiteurs que pour les habitants.

La Communauté de communes du Clermontais mettant en œuvre sa compétence en matière de Tourisme, porte un projet de requalification des lieux d'accueil du public sur le site par la création d'une Maison du Grand Site du Salagou–Cirque de Mourèze.

Ce projet prévoit la réorganisation de ces espaces publics et la création d'un nouveau bâtiment qui correspondra au niveau qualitatif des sites visités.

Cette Maison du Grand Site créée comprendra un bâtiment d'accueil des visiteurs qui aura 3 fonctions spécifiques :

- Accueil et information des visiteurs,
- Espace d'interprétation et d'animation en lien avec le schéma d'interprétation du site,
- Back office des agents de l'office de tourisme et des guides et associations organisant des manifestations touristiques sur la commune.

Une attention particulière sera portée à la rénovation du bâtiment actuel et à l'intégration paysagère de ce lieu d'accueil à l'entrée du village de Mourèze en lien avec les divers lieux de visite. Un soin particulier sera fait au niveau des liaisons piétonnes entre le bâtiment d'accueil, l'accès au site, le village et les parkings dès la conception du projet.

Le coût de ce projet s'élève à 692 906 € HT financé selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Autofinancement	138 581 € HT	20 %
Etat (contrat de ruralité)	140 275 € HT (notifiée)	80 %
Région	138 581 € HT	
Département de l'Hérault	100 000 € HT (notifiée)	
Europe	175 469 € HT	
<b>TOTAL</b>	<b>692 906 € HT</b>	<b>100 %</b>

Monsieur VALENTINI propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le projet de création d'une Maison du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze à Mourèze,
- D'autoriser le Président à solliciter la Région Occitanie, ainsi que l'Europe (fonds FEDER) et tout autre cofinanceur potentiel pour l'obtention de subventions les plus importantes possibles,
- D'autoriser le Président à modifier, dans les limites du plan de financement présenté ci-dessus, la répartition des recettes et des dépenses,

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de création d'une Maison du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze à Mourèze,

**AUTORISE** le Président à solliciter la Région Occitanie, ainsi que l'Europe (fonds FEDER) et tout autre cofinanceur potentiel pour l'obtention de subventions les plus importantes possibles,

**AUTORISE** le Président à modifier, dans les limites du plan de financement présenté ci-dessus, la répartition des recettes et des dépenses,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX